

Arrêté du 21/10/21 portant agrément de la société Studio Ing. G. Pietrangeli S.r.l. en tant qu'organisme intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques

(JO n° 251 du 27 octobre 2021)

NOR : TREP2125143A

Vus

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-3 et R. 214-129 à R. 214-132 ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2017 précisant les catégories et les critères des agréments des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques ainsi que l'organisation administrative de leur délivrance ;

Vu la demande d'agrément de la société Studio Ing. G. Pietrangeli S.r.l. envoyée par courrier du 31 mars 2021 et complétée par les envois des 19 juillet et 31 août 2021,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 21 octobre 2021

En application de l'arrêté du 15 novembre 2017 susvisé, la société Studio Ing. G. Pietrangeli S.r.l. - Via Cicerone, 28 - 00193 Rome - Italie - n° c.c.i.a.a. : roma n.492427 - est titulaire des agréments suivants :

Dénomination de l'agrément	Agrément valable jusqu'au
Digues et barrages - études et diagnostics	15 octobre 2024
Digues et barrages - études, diagnostics et suivi des travaux	15 octobre 2024
Barrages de classe C et digues - études et diagnostics	15 octobre 2024

Barrages de classe C et digues - études, diagnostics et suivi des travaux	15 octobre 2024
Etudes de dangers de conduites forcées	15 octobre 2024

Article 2 de l'arrêté du 21 octobre 2021

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 octobre 2021.

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint au directeur général de la prévention des risques,

P. Soulé

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-211021-portant-agrement-societe-studio-ing-g-pietrangeli-srl-tant-quorganisme>